

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 14 mars 2025

Réception par le préfet : 26/03/2025

Publication : 26/03/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2^{ème} séance de l'année

Séance du 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 21 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 31 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} viceprésident)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)*- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)*

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Marie-Camille MOUNIEN*- M. Alix NABAJOOTH*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN*- Mme Lyliane PIQUION

Autre conseillère communautaire : Mme Maddly GARGAR*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI
Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres conseillères communautaires : Mme Magali MARCIN à M. Teddy FOULE
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX à Mme Laisely PARAT-EDOM

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)-Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADDO- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 19 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Chazy CIRANY

Délibération n°2025.03.02/645

**Prenant acte de la tenue du
débat d'orientations budgétaires**

Exercice 2025

Rapporteur

Mme Renée-George
NABAJOOTH-DELOUMEAUX

Vice-présidente de la commission
Affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **26 MARS 2025**

- publication sur le site internet

ou notification, le : **26 MARS 2025**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1-1, L.2312-1, L.5211-1, L.5211-36, D.2312-3, D.5211-18-1 et R.2313-8 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III ;
- VU la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRÉ », en particulier l'article 107 ;
- VU les dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.03.02/644 du conseil communautaire du 21 mars 2025 prenant acte de la présentation du rapport concernant la situation en matière de développement durable 2024 ;

Considérant la présentation du rapport des orientations pour le budget de l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 14 mars 2025 ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2025 concernant l'ensemble des budgets de la Communauté de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires (DOB) au titre de l'exercice 2025 concernant l'ensemble des budgets de CAP Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Publication : 26/03/2025

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **26 MARS 2025**

Le président de séance

Le président



Eric JALTON



Le secrétaire de séance

Le 10^{ème} vice-président



Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **26 MARS 2025**